

Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 7 mars 1994, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'admission en non-valeurs de cotes et produits irrécouvrables. Le montant de ces admissions s'est chiffré pour :

- le Budget Principal	62 656,33 F
- le Budget du Service des Eaux	71 072,92 F
- le Budget du Service Assainissement	25 270,56 F

Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29/06/1987, M. le Trésorier Principal soumet au Conseil Municipal un nouvel état des taxes, redevances ou droits divers qu'il ne peut recouvrer pour divers motifs et qui s'élève pour le Budget Principal à 121 719,31 F.

C'est ainsi que le montant cumulé des admissions en non-valeurs s'élève pour le Budget Principal à 184 375,64 F.

Au Budget Primitif 1994, des crédits ont été ouverts au compte ci-après :

- Budget Principal - chapitre 970.8385.20200	760 000 F
--	-----------

Ils permettent de faire face à la dépense ci-dessus.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions, et en cas d'accord, admettre ces produits en non-valeurs et en donner décharge au Percepteur.

M. NACHIN : Je voudrais rappeler, Monsieur le Maire, que vos services et le receveur m'ont adressé un ordre à payer une somme de 260 F pour la location de la salle Bidault alors que les élus avaient, à la suite d'une suspension de séance de Conseil Municipal, décidé de s'entretenir avec les gens qui étaient venus manifester contre un projet que vous connaissez, que je ne citerai pas parce qu'on va dire encore que je suis obsédé par cette question-là.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela, je ne me serais pas permis.

M. NACHIN : On l'a déjà dit alors je n'en parlerai maintenant plus qu'à mot couvert. J'ai donc reçu une lettre de rappel à payer de 260 F pour la location de cette salle. Je trouve que c'est absolument scandaleux que des élus qui s'adressent à la population, qui répondent à une demande de la population pour les informer de leur position sur un certain projet soient obligés de payer la location d'une salle municipale. Je pose la question : lorsque Bernard RÉGNIER, il n'est pas là, paix à ses cendres ! (réactions), lorsque Bernard RÉGNIER organise des séances sur un projet que vous connaissez dont je ne dirai pas le nom dans tous les quartiers de la ville, je voudrais savoir si vous lui envoyez une facture pour la location des salles. Je souhaite que les élus soient traités tous de la même façon.

M. LE MAIRE : Je préciserai à M. NACHIN que lorsqu'un élu nous demande, pour l'accomplissement de ses fonctions municipales, une salle, elle est bien entendu gratuite. Lorsqu'il la demande au nom d'une association, nous regrettons mais c'est pour tous le même régime, quelle que soit l'association, on réclame le coût de la location, c'est clair.

M. PINARD : Je ne suis pas pour la gratuité pour une association dont le siège social est à Beure, commune qui n'a même pas daigné adhérer au Conseil des Communes du Grand Besançon, qui est entourée de communes qui sont toutes dans le District, qui fait de l'obstruction. La prochaine fois, je vous conseillerai d'aller vous réunir au-dessus du bois de Peu et de voir dans quel état est leur décharge.

M. NACHIN : Sauf vraiment erreur de ma part, Jean-Louis FOUSSERET pourra le confirmer mais j'ai le double de lettre que je vous ai envoyée, c'était au nom des élus qui souhaitent s'entretenir avec la population. Cela m'étonnerait que j'aie fait la lettre au nom du collectif puisque c'est les élus qui étaient opposés au projet qui recevaient la population. Il y a peut-être une erreur de ma part, mais cela m'étonnerait fort !

M. VIALATTE : Je vois que M. PINARD en est toujours aux querelles de clochers, on en a l'habitude mais c'est un peu fatigant. Ce qui est sûr, c'est qu'en effet Jean-Claude GRAPPIN, André NACHIN et moi-même avons sollicité cette tenue de réunion. On ne va pas se battre pour 260 F, on se partagera la somme à 3 naturellement. Mais c'est vrai qu'à l'avenir il nous paraît souhaitable que sur des sujets qui peuvent être des sujets de conflits entre majorité et opposition ou entre élus plus largement, nous puissions avoir un droit d'expression quelle que soit la position que nous avons. Et il y avait d'ailleurs bien d'autres membres que ceux du collectif à la réunion qui s'est tenue au Kursaal.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.